



HAL
open science

De la langue au discours et du discours à la langue : la variation comme source des dérives et déviations

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. De la langue au discours et du discours à la langue : la variation comme source des dérives et déviations. Colloque international Dérives et Déviations, Université de La Réunion, May 2004, Saint Denis, La Réunion. pp.105-119. hal-03079550

HAL Id: hal-03079550

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03079550>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

J.-Ph. Watbled

Université de la Réunion

Colloque international « Dérives et déviations », mai 2004

**DE LA LANGUE AU DISCOURS
ET DU DISCOURS À LA LANGUE :
LA VARIATION COMME SOURCE DES DERIVES ET DEVIATIONS**

Introduction

En montrant que les notions de *dérive* et de *déviations* peuvent s'appliquer au domaine de la linguistique historique et comparée, ainsi qu'à la créolistique, nous proposons une théorie générale du changement linguistique et de la variation prenant en compte les relations dialectiques entre langue et discours, entre langage et réalité extralinguistique, ainsi que les aspects sociolinguistiques.

Les notions de norme, standard, écart, rupture et d'autres notions associées à celles de *dérive* et *déviations* peuvent être intégrées avec profit au cadre théorique et rendre compte de l'évolution du latin aux langues romanes, ainsi que de la créolisation, en accordant à celle-ci la place qui lui convient dans le modèle. Nous prenons comme exemple le créole réunionnais.

1. Langue et discours

Notre conception des relations entre langue et discours constituent le socle sur lequel repose notre cadre théorique.

Une langue est un ensemble systématique d'unités, de structures, de règles, principes et conditions qui permettent le discours. Le discours est un acte, l'énonciation, et le produit de cet acte, l'énoncé, seule manifestation observable. L'énonciation est la série des processus de construction de l'énoncé. On connaît les principes actifs lors de l'énonciation de manière indirecte, par l'analyse des énoncés. Autrement dit, la théorie de l'acte d'énonciation passe par l'analyse de l'énoncé. Il s'agit d'émettre des hypothèses sur l'énonciation et de proposer une reconstruction de cet acte.

Ainsi, il n'est possible de connaître la langue qu'indirectement, par l'observation et la description du discours, et si la langue est la condition de la mise en œuvre du discours,

inversement c'est le discours effectif qui est la condition de l'appropriation de la langue par les nouvelles générations.

Tout comme les opérations de construction du discours, les opérations de construction et d'appropriation de la langue sont de nature psychique. Le seul lieu de la langue, réalité psychique et cognitive, est l'esprit. De ce point de vue, il faut se garder de confondre langue et discours : seul ce dernier a une réalité tangible. Or la réification de la langue est l'une des erreurs les plus fréquentes de l'idéologie courante et c'est pourquoi nous insistons sur ce point. La langue n'est pas un objet indépendant de l'esprit, qui aurait une existence autonome et qui serait transmis de génération en génération comme un héritage à préserver.

La faculté de langage, don génétique de l'espèce, permet à l'enfant, lors de l'appropriation de la langue, de re-créeer les structures linguistiques mentales à partir de l'observation et de l'assimilation inconscientes du discours des autres. Cependant, n'ayant d'existence que psychique, la langue n'est jamais re-créeée à l'identique et l'appropriation produit nécessairement un état global distinct de celui qui a présidé à la production des données discursives observées.

En effet, l'enfant émet inconsciemment des hypothèses sur les structures de la langue. Il les élabore de manière pratiquement instinctive, grâce à la faculté innée que nous avons mentionnée. Un tel mode d'appropriation implique forcément des changements linguistiques, qui en sont la conséquence naturelle.

On aura compris que ne suivons pas le chapitre IV du *Cours de linguistique générale* de Saussure¹, qui distingue une linguistique de la « langue » et une autre de la « parole », car il existe pour nous une seule linguistique, dont l'objet est l'ensemble de la relation entre langue et discours.

2. Extralinguistique

Le point suivant concerne les relations entre l'ensemble langue / discours et ce qui lui est extérieur, c'est-à-dire la réalité extralinguistique. La langue n'est pas refermée sur elle-même, ce qui nous empêche d'adhérer à la phrase finale du *Cours de linguistique générale* : « [...] la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ». En effet, de même que la langue est ouverte sur le discours, le discours est ouvert sur l'extralinguistique, c'est-à-dire sur une réalité par nature étrangère aux unités et structures du discours. Indirectement, *via* le discours, la langue est ouverte sur le monde, car le discours est la mise en mots de l'expérience.

¹ F. de Saussure, [1915], 1980, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

Dans la même logique, nous ne retenons pas la conception saussurienne purement dyadique du signe, dont les deux faces seraient le signifiant et le signifié, indissociables et formant un objet clos : nous préférons une conception triadique ou plutôt doublement dyadique, avec la *forme* signifiante et le *concept* signifié, constituant la première dyade, elle-même le premier terme d'une deuxième dyade, dont l'autre terme est la réalité extralinguistique à laquelle l'unité linguistique fait *référence*.

3. Variation et changement

En raison des relations entre langue et discours, toute langue varie à tout moment de son histoire et change avec le temps. Aucune n'est uniforme : variation et changement sont inhérents au langage naturel.

De même que l'ouverture de la langue sur le discours, parent pauvre de la linguistique saussurienne, l'ouverture du discours sur l'extralinguistique, second parent pauvre, explique pour une bonne part les faits d'évolution sur l'axe diachronique, troisième parent pauvre du saussurisme².

La variation impose une vision de la synchronie non seulement dynamique, mais également variationniste, ce qui est davantage que de se contenter de constater la variation, comme Martinet³. En effet, dans une vraie conception variationniste, la variation n'est pas un simple supplément : elle est au cœur de la problématique et se décrit en fonction d'un certain nombre de paramètres : régionaux, sociaux, culturels, professionnels, stylistiques, contextuels, individuels, pour ne citer que les principaux.

4. Identité et différence

Toute langue étant caractérisée par la dynamique de la variation et du changement, se pose la question de l'identité d'un idiome. Avant de poursuivre sur ce terrain, il nous faut disposer d'un terme technique, à l'acception la plus générale possible, pour désigner une variété ou état de langue : nous utiliserons le terme *lecte*.

Certains se demandent si tel parler, ou lecte, est une langue. Or aucun n'est à lui seul une langue ou la langue, et tout lecte appartient à une langue donnée. La vraie question est celle de l'appartenance du lecte considéré à une langue, à quelle langue, et la question de l'identité est également celle de la différence. Les langues sont en effet des territoires

² Notre approche critique du saussurisme se justifie par la persistance de l'adhésion à la doctrine du Cours en l'état, chez nombre de linguistes actuels, alors que la tendance saussurienne à isoler la langue et à en faire un objet clos s'explique en grande partie par le contexte de son époque. Notre critique est interne et n'enlève rien aux mérites de Saussure.

³ André Martinet, 1975, *Evolution des langues et reconstruction*, Paris, PUF, chapitre premier.

abstrait, qui s'enchevêtrent parfois. L'identité, c'est l'appartenance à l'un de ces territoires, et l'autre question est celle du caractère discernable des territoires.

Une langue forme un ensemble cohérent de lectes ou une famille de lectes. Un ensemble géographique de lectes est une zone dialectale. Le *dialecte* est la variété régionale d'une langue. La manière de parler caractéristique d'un individu s'appelle *idiolecte*. Le mot *lecte* est l'hyperonyme de *dialecte* et *idiolecte*. La variation est tellement forte dans le discours que l'on observe des formes de variation intra-idiolectale.

Toute langue est en principe polylectale, ce qui signifie qu'elle comprend plusieurs lectes et connaît la variation. (Nous verrons toutefois qu'il existe de rares cas historiques de langues monolectales.)

Le français de France, comme bien d'autres langues, connaît un nombre considérable de zones dialectales, que l'on regroupe souvent en deux grandes domaines : les dialectes d'oïl, dans le nord, et les dialectes d'oc, dans le sud. Un Provençal, par exemple, ne parle pas la même variété de français qu'un Normand. Ces dialectes du français ne doivent pas être confondus avec les langues régionales : occitan, catalan, gascon, basque, breton, etc.

Deux langues distinctes sont séparées par une *limite* structurelle. Cette limite abstraite ne doit pas être confondue avec la frontière géographique. Cependant, les différences linguistiques entre des langues géographiquement proches et historiquement reliées sont parfois très floues, ce qui a pour conséquence qu'il est difficile de décider objectivement à quelle langue appartient tel ou tel lecte.

Concernant cette question de l'identité des langues et de la différence, nous donnerons quelques exemples. Les spécialistes de dialectologie savent qu'il est difficile dans certaines régions de distinguer les variétés de néerlandais et d'allemand et que la limite entre danois ou norvégien, ou entre norvégien et suédois, est floue⁴. On peut faire la même observation à propos des parlers occitans et catalans ou gascons⁵.

Le critère de l'intercompréhension n'est pas décisif, en raison du caractère non transitif de son application. Ainsi, un Norvégien et un Danois peuvent se comprendre, surtout sur le plan lexical ; un Norvégien et un Suédois reconnaissent la forme des mots, avec quelque incertitude sporadique sur le sens de ces mots ; enfin, un Danois et un Suédois éprouveront davantage de difficultés. On constate ainsi, si l'on prend du recul, une forme de communication approximative dans ce domaine scandinave.

⁴ Voir l'ouvrage dirigé par Ekkehard König et Johann van der Auwera, 1994, *The Germanic Languages*, London, Routledge.

⁵ Voir à ce propos Pierre Bec, [1963], 1978, *La langue occitane*, Paris, PUF, chapitre II.

Plus généralement, l'intercompréhension entre un lecte A et un lecte B et l'intercompréhension entre le lecte B et un lecte C n'impliquent pas automatiquement l'intercompréhension entre A et C. En outre, il arrive que l'on constate de l'intercompréhension de proche en proche, sans transitivité nécessaire, soit dans un domaine globalement désigné comme une même langue par les locuteurs, soit dans des domaines désignés par eux comme des langues distinctes. Il convient donc de chercher d'autres critères de discrimination, même si celui de l'intercompréhension ne doit pas être négligé.

5. Codification

Les réflexions précédentes révèlent qu'il faut ajouter aux critères structurels des critères sociolinguistiques dans un cadre variationniste.

Au sein d'une famille de lectes, il existe des *normes*. Lorsque ces normes sont non seulement vécues, mais connues ou reconnues par la communauté, elles deviennent des *normes de référence*. On parle alors de standardisation et de lecte *standard*. Le français standard est un cas exemplaire. Il constitue un ensemble de normes, un corps de règles prescriptives, en un mot une *codification*.

La langue envisagée comme un ensemble de structures mentales (voir plus haut) ne saurait constituer un code. Les notions de code et de codification s'appliquent uniquement au domaine normatif et prescriptif, et non au domaine cognitif, et il faut se garder de confondre les règles du code avec les règles linguistiques postulées par le linguiste pour rendre compte des processus cognitifs dans la dialectique langue / discours. La codification est une régulation secondaire, produit d'une activité sociale souvent consciente, qui se surimpose aux règles purement linguistiques, lesquelles relèvent pour partie des profondeurs de la psyché.

6. Standardisation

Le code existe dès qu'il y a norme. Il se renforce avec ce que l'on désigne du terme de *standardisation*, processus graduel par lequel une langue acquiert un standard, c'est-à-dire la transformation de normes ordinaires en normes de référence.

Les notions de standard et de norme appellent celle d'*écart*, définissable comme le degré de différence structurelle entre un lecte donné et le standard, qui sert lui-même de repère et occupe le point focal de la famille de lectes.

Tout lecte étant en principe rattaché à un standard (quand celui-ci existe) par la communauté elle-même, il est possible de décider, sociolinguistiquement, à quelle langue appartient un lecte donné, même s'il est périphérique, voire limitrophe. C'est ce qui rend les langues discernables, que la limite structurelle entre elles soit nette ou floue. Le jugement

sociolinguistique réussit ainsi là où le critère de l'intercompréhension ou l'analyse structurelle plus objective risquent d'échouer.

Les frontières politiques, et parfois les différences religieuses, jouent un rôle important. Ce sont surtout les frontières qui font que l'on désignera tel lecte comme étant du danois, du norvégien ou du suédois, par exemple (voir plus haut). Elles accentuent l'installation et la cristallisation de standards distincts et reconnus et facilitent l'officialisation de langues nationales.

Notons à ce sujet que la notion de langue nationale (ou régionale) officielle est distincte de la standardisation, qui est plus générale : une langue politiquement non reconnue peut parfaitement connaître la standardisation.

7. Bistandardisation

Il arrive qu'une communauté linguistique connaisse deux standards. Nous proposons dans ce cas le terme de *bistandardisation*, en distinguant la *bistandardisation homogène*, pour deux standards de la même langue, et la *bistandardisation hétérogène*, pour deux standards de langues distinctes.

En général, dans une telle situation, l'un des deux standards est socialement considéré comme doté de plus de prestige : c'est le standard *supérieur*, opposé au standard *inférieur*.

À la suite de C.A. Ferguson, le terme de diglossie⁶ avait été utilisé pour ce que nous préférons appeler ici la bistandardisation homogène. Cette situation a été bien décrite pour des pays comme la Suisse alémanique, la Grèce ou les pays arabophones, mais le terme de diglossie, trop galvaudé depuis l'article de Ferguson pour que nous le retenions, a changé de sens chez d'autres auteurs pour désigner par extension, dans notre terminologie, toute bistandardisation, homogène ou hétérogène, ou même tout type d'inégalité sociolinguistique, ce qui vide le terme de sa substance et le rend inintéressant et trop ambigu.

La coexistence de deux langues au sein d'une communauté sera considérée comme un cas de *concurrence linguistique*, et cette concurrence est *inégaie* si l'une des deux langues bénéficie de davantage de prestige.

Les pays arabophones illustrent le cas de la bistandardisation homogène. On y a coutume de distinguer le « dialecte », qui est en fait le standard inférieur, et ce que nous appellerons l'arabe classique moderne, standard supérieur proche de l'arabe classique *stricto sensu*.

⁶ Ferguson a repris cette notion inventée en fait par Cantineau à propos des variétés de langue arabe. L'article de Ferguson, « Diglossia », est paru dans le numéro 15 de la revue *Word* en 1959.

La situation est rendue complexe du fait que le standard supérieur est largement commun à de nombreux pays arabes. Nous n'utilisons le terme de bistandardisation homogène que dans la logique des frontières politiques. Si l'on ne tient pas compte de ces frontières entre différents états arabes, il vaut mieux alors considérer qu'il s'agit d'une situation de multistandardisation, avec un standard supérieur unique et plusieurs standards inférieurs complémentaires : arabe marocain, algérien, tunisien, libyen, égyptien, syrien, palestinien, irakien...

Cela nous amène à quelques remarques supplémentaires. Le maltais, l'une des deux langues officielles de l'île de Malte (l'autre étant l'anglais), est un parler sémitique d'origine arabe (graphié avec l'alphabet romain). Si l'on fait abstraction des données politiques et religieuses, le maltais est à mettre sur le même plan que les parlers arabes locaux que nous venons de mentionner. Le problème est que le maltais ne se rattache pas à la variété d'arabe supérieur qui sert de standard commun aux pays arabes, la raison étant évidemment un hiatus culturel, historique et surtout religieux.

On se retrouve ainsi face à un parler, le maltais, que tout incite à rapprocher des parlers arabes locaux d'un point de vue strictement structurel, mais que la logique de la standardisation nous amène à ne pas intégrer à l'arabophonie. On a donc affaire à un cas de contradiction entre le point de vue strictement structurel et historique et le point de vue sociolinguistique.

Pour ce qui est de la bistandardisation hétérogène, c'est-à-dire avec deux langues distinctes en concurrence, parmi les nombreux exemples existants on peut citer Malte, précisément, avec le maltais et l'anglais.

Parfois le terme de bistandardisation hétérogène peut s'appliquer à une région : ainsi au pays basque français, on a le basque et le français, tandis qu'au pays basque espagnol on a le basque et le castillan. À l'échelle d'un état comme la France ou l'Espagne, par exemple, le nombre de langues régionales oblige à y voir une multistandardisation hétérogène.

8. Standard évolutif, standard artificiel

Certains faits de diachronie sont plus faciles à comprendre si l'on distingue deux types de standard, en prenant cette fois comme critère leur sensibilité au changement. Nous proposons deux termes nouveaux pour désigner ces types distincts, en sachant qu'il s'agit d'un gradient.

Un lecte, standard ou non, est *évolutif* s'il est réellement utilisé par au moins un sous-ensemble des locuteurs et s'il est l'objet d'un processus normal d'appropriation par les

nouvelles générations, autrement dit si ce lecte correspond à une réalité cognitive intime pour au moins un nombre non négligeable de locuteurs.

À l'opposé, il y a le lecte standard *artificiel*, objet d'une connaissance livresque et appris de manière scolaire, par exemple, et qui est l'apanage d'une minorité de lettrés.

On peut penser que dans certains cas de bistandardisation, le standard supérieur est artificiel et que le standard inférieur est évolutif.

Comme les deux termes que nous avons choisis l'indiquent, le standard évolutif est plus facilement susceptible d'évolution que le standard artificiel. Il y a *figement* lorsqu'un standard est artificiellement préservé par une frange de la société, en étant très peu ou pas du tout affecté par la dynamique du changement.

La meilleure illustration de ces notions est le latin littéraire, qui a été pendant plusieurs siècles un standard artificiel et figé.

9. Déstandardisation, restandardisation

La déstandardisation est l'abandon d'un standard devenu trop différent de tous les lectes vivants : il s'agit en général d'un standard artificiel progressivement remplacé par un ou plusieurs standards évolutifs. Il convient d'appeler restandardisation cette adoption d'un nouveau standard.

Ces deux termes s'appliquent à la fragmentation de la *Romania* : le latin littéraire était devenu un standard artificiel figé et on lui a graduellement substitué divers standards évolutifs (les futures langues romanes), après une phase de multistandardisation, avec le latin littéraire comme standard supérieur artificiel et des lectes de langue dite « vulgaire » comme standards évolutifs.

10. Dérive, marge et déviance

Les langues se transforment sans cesse et certains lectes évoluent au fil du temps d'une manière telle et à un degré tel que l'écart entre ces lectes et le standard augmente. Nous appelons *dérive* l'augmentation de l'écart sur l'axe diachronique, et nous considérons un lecte donné comme *déviant* lorsqu'il dérive au point d'approcher de la *limite*, au-delà de laquelle il n'appartiendrait plus à la même langue. La *marge* est la zone abstraite limitrophe où se situe le lecte déviant, au bord de la limite. Le point de référence central est le standard, condition de la dérive et de la déviance, qui sont plus fortement ressenties par la communauté lorsque le standard est officiellement reconnu.

Il s'agit de territoires abstraits et non géographiques, même si la proximité géographique est un facteur souvent crucial. Ce qui est en question ici est la « distance » théorique et structurelle qui fait que deux lectes sont plus ou moins ressemblants ou

dissemblables. La question, nous l'avons déjà indiqué, est de savoir s'ils appartiennent à la même langue.

Le standard est lui-même sujet à variation et à changement. Il évolue avec le temps : il se transforme et la version ancienne prend le statut de variété archaisante ou archaïque, avant de disparaître. C'est ce processus de changement affectant le standard qui atténue l'effet de dérive. En effet, la promotion de la version modifiée entraîne logiquement que l'écart entre certains lectes et ce nouveau standard augmente moins par rapport à ce qu'il était avec la version ancienne comme repère.

11. Rupture

Il ne peut logiquement y avoir déviance qu'au sein d'une langue donnée, et par rapport aux normes de référence de la langue en question. Si la dérive s'accroît, l'écart augmente encore, et l'on passe de la déviance à la *rupture*, ou franchissement de la limite, ce qui implique la *glottogenèse*. La rupture entraîne logiquement la fragmentation, ainsi que l'autonomisation des lectes qui, au-delà de la déviance, quittent la sphère du standard dont ils dépendaient.

L'exemple classique de la rupture est la transformation de lectes non standard du latin en diverses langues romanes : français, occitan, portugais, castillan, catalan, italien, roumain, etc.

12. Du latin aux langues romanes

Le latin tardif de l'Empire a manifestement connu une période assez spéciale. Lors de cette période, le latin littéraire était le standard unique, mais il devenait de plus en plus artificiel, au sens technique où nous l'entendons ici, et les dialectes évolutifs ont connu une dérive de plus en plus forte, l'écart s'accroissant entre le standard artificiel et ces dialectes.

Il s'est développé dans le même temps un certain nombre de normes régionales, sans que ces normes soient rapidement reconnues comme des normes de référence, c'est-à-dire des standards. Cette situation ne pouvait, avec la dérive des dialectes répartis dans toute la latinité, que devenir insupportable.

Les Serments de Strasbourg de 842, acte solennel de Louis II le Germanique et de Charles le Chauve, descendants de Charlemagne, constituent le premier texte connu en langue « vulgaire ». Texte bilingue, en langue romane et en langue germanique, ils comprennent la première forme écrite de ce qui deviendra le français. Ils représentent l'une des traces fortement révélatrices des efforts pour favoriser la promotion des normes régionales au rang de standard.

Plus on avançait vers cette promotion, et plus on se rapprochait d'une situation de multistandardisation homogène. Le standard de prestige était alors le latin littéraire, que nous avons classé comme standard supérieur artificiel et figé. Les standards inférieurs étaient évidemment évolutifs. Ce sont ces standards inférieurs qui sont devenus les langues romanes. Le standard supérieur a été figé et il est demeuré longtemps dans cet état. L'écart s'est ainsi accentué entre ce standard supérieur et chaque standard local inférieur et évolutif. On peut dire que, globalement, la dérive des standards locaux s'est poursuivie, par rapport au latin littéraire pris comme repère.

L'on a par la suite atteint un point critique : les standards locaux étaient pratiquement tous en situation de déviance. La solution était bien entendu à terme l'abandon pur et simple du latin littéraire comme standard. Il s'est cependant longtemps encore maintenu comme langue de prestige, mais la rupture est survenue et les standards locaux sont devenus les langues romanes, ce qui fait que la multistandardisation homogène s'est transformée en multistandardisation hétérogène, jusqu'à ce que le latin littéraire ne devienne simplement une langue ancienne ou langue classique. Alors, les langues romanes avaient chacune un standard définitivement libéré du rattachement au latin littéraire.

Les lectes du latin distincts du latin littéraire, en dérivant, sont devenus des standards évolutifs, avant de s'autonomiser dans le cadre d'une rupture progressive les libérant de la sphère du latin littéraire.

Quant au latin littéraire, il a connu des statuts successifs : (a) standard unique ; (b) standard supérieur dans le cadre de la multistandardisation homogène ; (c) après la rupture, standard supérieur artificiel et figé dans le cadre de la multistandardisation hétérogène ; (d) après déstandardisation, langue de prestige archaïsante ; (e) langue de prestige ancienne. Son statut de standard artificiel et figé après la rupture donnant naissance aux langues romanes signifie qu'il n'avait plus de réalité cognitive forte et qu'il n'existait plus que comme *code* (voir plus haut).

L'histoire du latin littéraire tardif est celle d'un figement artificiel d'un lecte et d'un isolement de ce lecte suivi d'un abandon. On ne saurait comparer l'extinction d'un tel lecte à celle d'une langue dans toute sa variété polylectale. En outre, le latin littéraire n'est devenu une langue monolectale qu'après la rupture et la naissance des langues romanes, c'est-à-dire à un stade où il était déjà artificiel et figé.

13. Créolisation

La *créolisation* est une série de processus qui mène à la création d'une nouvelle langue, le créole, par un ensemble de locuteurs hétérogènes, à partir de données discursives

qui sont initialement étrangères à une partie importante d'entre eux. En outre, cette appropriation particulière de la langue a eu lieu dans des conditions historiques et sociolinguistiques bien spécifiques, qui sont celles de la colonisation, de la plantation et de l'esclavage.

Dans le cas du créole réunionnais comme des autres créoles à source française, les lectes de départ étaient des variétés régionales de français oral du temps de la colonisation. Les études les plus complètes et les plus sérieuses menées sur ce terrain indiquent avec certitude que les hypothèses considérant que les sources du créole réunionnais ne sont pas françaises ou celles qui en font une langue « mixte » ou « métissée » sont sans fondement scientifique⁷.

Le créole réunionnais, comme les autres créoles de l'océan Indien (mauricien, seychellois), naît essentiellement d'une restructuration des formes de français mentionnées plus haut, et non des langues serviles. Le créole est évidemment encore moins le résultat d'une relexification d'une langue africaine ou du malgache. Sa grammaire est en effet le produit d'une refonte systématique de la grammaire des dialectes français avancés qui en sont la source historique.

Le système phonématique du créole acrolectal est identique à ceux de nombre de variétés de français régional moderne et celui du créole basilectal constitue simplement un sous-ensemble de l'acrolecte. Quant au lexique, souvent invoqué et confondu par le profane avec la globalité de la langue, il est lui aussi majoritairement d'origine française⁸ (ce qui ne signifie pas qu'il lui est actuellement identique), avec des apports « exotiques » numériquement très faibles (10% environ). Toutes ces remarques vont à l'encontre de divers mythes et idéologies qui ont malheureusement la vie dure.

Toujours est-il que, s'il est vrai que la source du créole est française, cette source divergeait néanmoins considérablement du français standard ou de variétés approchantes. On avait affaire à des lectes qui étaient eux-mêmes le résultat de dérive par rapport aux normes de référence, et l'écart était tel qu'il s'agissait déjà de lectes déviants, au bord de la limite.

Les conditions historiques propres à la créolisation ont accéléré et accentué la dérive. L'augmentation de l'écart a ainsi transformé la déviance en rupture, dont l'issue a été l'autonomisation. Les nouveaux lectes résultant du contact des populations ont franchi la

⁷ Sur tous les points évoqués ici à propos de la genèse du créole, on consultera avec profit tous les écrits de Robert Chaudenson, et notamment un ouvrage de synthèse : Robert Chaudenson, 2003, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.

⁸ Voir Chaudenson, 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion (2 tomes).

limite et se sont affranchis du français : le créole est né de cette rupture et de cette autonomisation.

14. Créolisation et standardisation

La rupture n'entraîne pas automatiquement l'instauration de nouvelles normes de référence. Ainsi, tant que le créole né de la rupture n'a pas reçu de reconnaissance officielle, les chances de standardisation sont faibles. Le créole peut ainsi constituer une famille autonome de lectes, tout en étant provisoirement privé de standard ou en quête de standard.

Dans ces conditions, deux positions antagonistes sont *a priori* possibles et sont souvent à l'origine de débats idéologiques. D'un côté, comme le créole est né d'une rupture qui lui assure son autonomie structurelle, il ne devrait pas être considéré comme déviant par rapport aux normes françaises, puisqu'il a quitté la sphère du français. D'un autre côté, tant que le créole ne connaît pas de normes de référence propres, il risque d'être perçu par la partie conservatrice de la communauté comme un dialecte périphérique du français, ce qui permet de le penser comme déviant.

Cette contradiction est accentuée par la confusion entre territoire linguistique et territoire politique et favorisée par la concurrence linguistique en un lieu où cohabitent des variétés de français et de créole, langues à la fois proches et distinctes.

Lorsque l'une des deux langues est en quête de standardisation en raison d'une concurrence inégale, certains sont tentés de chercher le standard encore manquant sur le territoire de la langue de prestige et de rattacher le créole à ce standard, niant ainsi son autonomisation.

On aurait logiquement pu penser *a priori* que, quelle que soit la situation politique et sociolinguistique, aucune langue ne devrait fournir une norme de référence à une autre, aussi proche soit-elle, et qu'aucune langue ne devrait être perçue comme globalement déviante par rapport à une autre. Néanmoins, il faut bien reconnaître que la question est complexe et qu'il existe des situations qui amènent des locuteurs de milieu bilingue ou plurilingue à accepter ce que nous qualifierons de standard *externe*, par opposition au standard classique, qui est un standard *interne*.

Dans le cas du créole réunionnais, par exemple, il est clair que seule une conception dialectique éclaire la situation : le créole est en quête de standard, dans la mesure où il n'existe pas encore de normes acceptées par une majorité comme normes de référence. La standardisation est un processus. Tant que ce processus n'a pas atteint son terme et tant que la concurrence linguistique est inégale, on constate, de la part d'un sous-ensemble conservateur

de locuteurs, l'acceptation d'un standard externe, qui est celui de la langue dite de prestige, standard fortement récusé par les locuteurs désireux de promouvoir le créole.

15. Glissement typologique

Nous ne saurions terminer notre revue sans quelques considérations sur la typologie, branche de la linguistique qui étudie les analogies structurales entre les langues indépendamment de leur histoire. C'est une forme de linguistique comparée, l'autre forme étant davantage liée à la linguistique historique. La typologie classe les langues en fonction de leurs caractéristiques structurelles, sur le plan phonologique, grammatical et lexical, qui sont les principales composantes de la langue. On peut déterminer pour chaque langue un ensemble de propriétés typiques, en ayant soin de traiter séparément chaque composante.

Dans cette logique, nous proposons d'appeler *glissement typologique* la série de changements linguistiques produisant un bouleversement général et important d'ordre typologique, ainsi que le résultat de cette série de changements. Le glissement typologique ne peut se constater que si l'on confronte des périodes relativement distantes de l'histoire d'une langue, car le glissement est progressif.

Lors de la fragmentation de la *Romania*, le latin s'est scindé en différentes langues romanes, comme nous l'avons indiqué plus haut. Il est clair que si l'on considère l'histoire de cette transformation avec le recul de l'historien, cette transformation s'est accompagnée d'un glissement typologique très net.

Le latin avait entre autres les propriétés suivantes : flexion casuelle, flexion nominale et verbale riche, accord du verbe avec le sujet, possibilité de sujet non exprimé grâce à la flexion verbale, pronoms personnels libres, ordre des mots et des groupes relativement libre dans la phrase, auxiliaire peu développée, passif synthétique à *l'inflectum*, pas d'article dans le groupe nominal.

Si l'on considère le français, le glissement est particulièrement important, davantage que pour la majorité des autres langues romanes. Le français a pratiquement perdu tout le système casuel, n'en gardant qu'un faible résidu pour les pronoms personnels (*il, le, lui...*) ; le français oral a perdu la flexion nominale, à quelques exceptions près, qui sont des noms irréguliers (*cheval, chevaux*, par exemple) ; sa flexion verbale s'est considérablement réduite, avec comme conséquence la diminution du nombre de marqueurs d'accord avec le sujet ; cette diminution a elle-même entraîné l'impossibilité de sujet non exprimé ; la catégorie des pronoms personnels s'est scindée en deux : les pronoms libres et forts (*moi, toi, lui...*) et les pronoms clitiques, faibles et attachés au verbe (*tu le lui diras*) ; la perte de la flexion casuelle a eu pour conséquence un ordre des mots plus contraignant, car il est désormais davantage

utilisé comme procédé d'indication des relations syntaxiques ; l'affaiblissement de la flexion verbale a entraîné par compensation le développement d'un système d'auxiliation et de périphrases verbales ; enfin le français a des articles (*un, le*). Il est clair que l'on a assisté à un glissement typologique très fort.

Le créole réunionnais est aussi le produit d'un glissement typologique, mais incontestablement moins poussé. Les exceptions dans le domaine de la flexion nominale ont été éliminées et l'expression du pluriel est analytique, avec le mot *bān* (*bān marmay*, « les enfants ») ; le créole est revenu à une série unique de pronoms personnels héritée des pronoms libres du système français (*moi, vous*, etc.) ; la conséquence est que les pronoms régis par le verbe sont postposés à ce dernier : *zòt i koné ali* (« ils le connaissent »), alors que les clitiques lui sont préposés en français. Le créole, tout en conservant un reste de flexion verbale, a perdu tous les marqueurs d'accord : *zòt i sra malad* (« ils seront malades »), *zòt i sava zòt kaz* (« ils vont chez eux »), et il a en revanche développé davantage encore que le français un système d'expressions grammaticales périphrastiques.

Enfin, nous ferons une dernière remarque à titre d'illustration : du système des clitiques français, le créole n'a conservé que *i(l)*, le clitique le moins marqué, c'est-à-dire le moins complexe, à la fois pour le rang, car il désigne le non-acteur de l'énonciation, le genre (masculin), le nombre (singulier), et le cas (nominatif). De ce clitique *i(l)*, le créole a fait le préverbe *i*, qui a perdu le statut de pronom personnel et a été regrammaticalisé pour devenir le signal démarcatif du prédicat et l'indicateur d'une proposition finie, comme dans les exemples cités plus haut.

Conclusion

Nous avons montré comment on pouvait appliquer à l'histoire des langues, ainsi qu'aux situations linguistiques complexes en synchronie, un modèle intégrant les notions de *dérive* et de *déviance*.

Nous avons signalé les points communs, mais aussi les différences, entre l'évolution du latin aux langues romanes et l'évolution du français au créole. Nous avons aussi indiqué, sur le plan théorique, les particularités caractéristiques du phénomène de créolisation.

La créolisation, processus géographiquement périphérique, n'a pas affecté l'identité globale du français, alors que la fragmentation de la *Romania* a isolé le latin littéraire puis causé son abandon progressif. En outre, cette fragmentation a donné naissance à bon nombre de langues romanes, alors que la créolisation réunionnaise n'a généré qu'une seule langue nouvelle. Il s'agit donc de deux dérives et ruptures aux conséquences extrêmement différentes.